Communiqué de presse
jeudi 28 septembre 2017

Ville de Pont Sainte-Maxence

AGISSONS TOUS ENSEMBLE CONTRE LES INCIVILITÉS QUI POURRISSENT NOTRE VILLE

La ville lance à partir du mois d'octobre prochain une vaste campagne d'information en faveur des règles de vie afin que chacun comprenne que la qualité de vie dépend directement du comportement de chacun.

Depuis mars 2014, la ville a massivement investi en moyens humains et matériels au travers de :

- La création d'une brigade de propreté de 7 agents travaillant dorénavant 6j/7 contre 5j/7 auparavant.

- La mise en place d'un numéro téléphonique dédié au 03 44 72 68 47 ainsi qu'une adresse e-mail : proprete@pontsaintemaxence.fr

- Le passage de la balayeuse mécanique «Véolia» dans tous les quartiers de la commune toutes les 6 semaines au lieu de 12 auparavant.

- La mise en place de collecteurs de piles usagées dans les différents services de la ville pour les habitants.

- Le nettoyage régulier des panneaux de signalisation.

- L'achat de la city clean pour le désherbage et le balayage mécanique de la voirie.

- L'installation de 9 distributeurs sachets à déjections canines installés sur l'ensemble des quartiers et l'installation de 35 nouvelles poubelles type « tulipes » et la réhabilitation de 30 poubelles murales.

C'est aussi : **7 000 sacs poubelles de 130 L balayés et ramassés annuellement sur la commune, 1 200 sachets à déjections canines distribués aux habitants depuis 2014 et 50 tonnes de dépôts sauvages ramassés annuellement sur la commune pour un surcout de près de 45 000 €.**

La recherche et la verbalisation par la police municipale des fauteurs.

Aujourd'hui, la ville affichera dans l'ensemble des quartiers, des panneaux relatifs au respect des règles primaires sur les dépôts sauvage d'ordures, les jets de canettes, les déjections canines, les stationnements abusifs etc. Enfin, pour rappeler les actions menées par la municipalité, un document sera distribué dans les boîtes aux lettres avec le bulletin des manifestations (Sortir à Pont).

Place Pierre Mendès-France - BP 40159 - 60721 Pont-Sainte-Maxence
Tél. 03 44 72 20 49 - e-mail : mairie@pontsaintemaxence.fr

Ville de Pont Sainte-Maxence

Pour une ville propre, la ville agit...et vous... ?

trottoirs ou dépotoirs

amende = 68 €

Ville de Pont Sainte-Maxence

Pour une ville propre, la ville agit...et vous... ?

trottoirs ou crottoirs

amende = 35 €

Ville de Pont Sainte-Maxence

Pour une ville propre, la ville agit...et vous... ?

trottoirs ou dépotoirs

amende = 68 €

Ville de Pont Sainte-Maxence

Pour une ville propre, la ville agit...et vous... ?

trottoirs ou dépotoirs

amende = 1 500 €